



Bruxelles, le 4 mars 2010

Communiqué de presse :

EAPN demande aux Etats membres de soutenir la proposition de la Commission d'un objectif chiffré de réduction de la pauvreté dans l'Union européenne

EAPN demande à tous les Etats membres de franchir une étape historique dans la coopération européenne en défendant, lors du Conseil de printemps des 25 et 26 Mars, la proposition par la Commission d'un objectif chiffré explicite en matière de réduction de la pauvreté dans l'UE.

« Cela fait dix ans que l'on échoue à réduire les niveaux de pauvreté dans l'UE. Faire figurer, parmi les 5 grands objectifs de l'UE, l'objectif de délivrer 20 millions de personnes de la pauvreté dans les 10 prochaines années est essentiel pour générer un engagement politique et une attention à ce problème qui touche directement 80 millions d'Européens » a déclaré Fintan Farrell, Directeur d'EAPN. *« Pour EAPN, le but reste l'éradication de la pauvreté et le renversement de la tendance à l'accroissement des inégalités dans nos sociétés, dont les conséquences sont dommageables pour tous. C'est la raison pour laquelle EAPN a insisté pour que l'indicateur européen de pauvreté relative, soit 60% du revenu median, soit choisi pour mesurer les progrès accomplis au regard de cet objectif chiffré. En effet cet indicateur concerne à la fois la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités »* a ajouté Fintan Farrell.

« Nous saluons la mise en place d'un objectif chiffré qui va donner un élan politique à la lutte contre la pauvreté. Mais ce qui va être déterminant c'est la manière dont il va être transféré au niveau national, avec des objectifs et des sous-objectifs chiffrés nationaux assurant que l'attention n'aille pas seulement aux personnes les plus faciles à atteindre » a déclaré Ludo Horemans, Président d'EAPN. *« Il est important que ces objectifs chiffrés nationaux garantissent une approche équilibrée visant à atteindre un objectif global. Les objectifs chiffrés nationaux devront se fonder sur une analyse robuste de la réalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le pays concerné. Ils devront aussi aborder les enjeux fondamentaux tels que le caractère adéquat des revenus minimum, le sans-abrisme, la pauvreté des enfants et la prise en compte des politiques pour l'égalité et contre les discriminations dans toutes les politiques concernant la pauvreté »* a ajouté M. Horemans.

Pour EAPN l'« initiative phare supportant la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté » ou « plateforme contre la pauvreté » doit être transformée en **plan d'action ou en feuille de route contre la pauvreté et l'inégalité**, mise en œuvre au travers d'une Méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale renouvelée. Ce plan d'action, pour réussir, doit s'attaquer aux faiblesses de l'actuelle stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et prévoir des étapes et des actions clés aux niveaux européen et national, basées sur la mise en œuvre de la Recommandation relative à l'Inclusion active déjà approuvée par les Etats membres et le Parlement européen. Ce plan d'action doit constituer un engagement clair à renforcer l'importance du rôle de la protection sociale dans la prévention et la lutte contre la pauvreté.

EAPN est déterminé à jouer un rôle actif dans le suivi et la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 comme de la Méthode Ouverte de Coordination sociale révisée. EAPN demande que la Commission et les Etats membres assurent que les personnes en situation de pauvreté et leurs organisations soient soutenues pour être au cœur de la stratégie.

EAPN préparera avec ses membres une réponse plus détaillée à la Communication de la Commission dans la perspective du Conseil de printemps.

Note concernant la Recommandation pour l'Inclusion active.

La Méthode ouverte de coordination sociale de l'UE a développé une importante Recommandation relative à l'Inclusion active, qui a été adoptée par les Etats membres en décembre 2008. Cette Recommandation propose trois piliers nécessaires pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale : d'abord l'assurance d'un revenu minimum adéquat pour une vie dans la dignité- en tant que droit social et fondation solide de la société et de l'économie-, deuxièmement la garantie d'un accès à des services publics financièrement accessibles -, en particulier à des services sociaux comme le logement décent, l'accès à la santé et aux services de garde d'enfants- et, troisièmement, des mesures d'activation positive, intégrant l'éducation et la formation, susceptibles d'amener les personnes actuellement exclues du marché de l'emploi vers des emplois décents. Pour EAPN, un engagement à aller vers une directive cadre sur l'accès au revenu minimum adéquat en tant que dans le cadre de systèmes de protection sociale forts, établissant des revenus minimaux d'un montant au moins égal au seuil de pauvreté, serait un moyen d'assurer un suivi de cette recommandation.

Documents utiles:

- [Communication de la Commission européenne Europe 2020](#)
- [Consultation publique – Aperçu des réponses \(EN\)](#)
- [Les demandes clé d'EAPN pour l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.](#)
- [Messages communs des ONG sociales d'Europe pour l'Année européenne 2010](#)
- [Prise de position d'EAPN "Une UE de confiance"](#)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Nellie Epinat (chargée de l'information) ou Fintan Farrell (Directeur), tel. +32 2 226 58 50 - fax. +32 2 226 58 69
E-mail: team@eapn.skynet.be – Site web: www.eapn.eu